



Arrêté municipal n° 2024_00044 Autorisation d'utilisation du Domaine Public

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la demande de Madame Raquel Crespo Cruz, exploitante du Foodtruck « Bar Rac à Tapas » pour occuper le domaine public le long des berges de la rivière Agoût à la Ginguette « Las Ribas », les samedi 29 juin 2024, vendredi 05 juillet 2024 et jeudi 15 août 2024.

ARRETE

Article 1^{er} : le Foodtruck « Bar Rac à Tapas » est autorisé à occuper le domaine public le long des berges de la rivière Agoût à la Ginguette « Las Ribas ».

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour les journées des samedi 29 juin 2024, vendredi 05 juillet 2024 et jeudi 15 août 2024 de 8h à minuit.

Article 3 : La permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoicable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 3 : Le Maire de Vielmur Sur Agout et le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vielmur Sur Agout sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur-Sur-Agoût

Le 07 juin 2024

Le Maire,

Catherine Rabou

